

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE SAINT-BERNARD
ANNEE 2023**

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif.

1. Eléments de contexte (économique, social, budgétaire, évolution de la population ...)

La commune de Saint-Bernard est située dans le département de l'Ain, riveraine du département du Rhône par la rivière La Saône.

Elle compte au 1^{er} janvier 2023 : 1 528 habitants. L'évolution de la population est en hausse par rapport à 2022 (1 506 habitants) La commune comprend 51 résidences secondaires.

Saint-Bernard est membre de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV)

2. Priorités du budget

Concernant les investissements : il est prévu de poursuivre les aménagements de sécurité routière, prévoir l'aménagement du cœur de village par la création d'une place longue, aménager un skate-park et réhabiliter l'aire de jeux pour enfants aux Guillermines.

En fonctionnement : Toujours l'objectif de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement, les nouvelles dépenses d'investissement, sans avoir recours à l'emprunt. L'éclairage public sera progressivement remplacé pour passer sur du led.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

• **Section de Fonctionnement**

Evolution des Charges :

Les charges prévues pour 2023 sont en hausse de 13.08 % par rapport au budget de 2022.

L'inflation des prix de l'énergie impacte considérablement le budget communal.

Evolution des Ressources :

Concernant les recettes fiscales : une hausse de 6.75 % est prévue.

La DGF progresse de 10 %, ce qui représente une hausse de 3 000 €.

Les ressources prévues pour 2023 sont en hausse de 7.96 % par rapport au budget de 2022.

- **Section d'investissement**

Les charges prévues pour 2023 sont en hausse de 5.23 % par rapport au budget de 2022.

Les ressources prévues pour 2023 sont en baisse de 32.47 % par rapport au budget de 2022.

4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Dépenses de fonctionnement : 1 838 452.06 €

Recettes de fonctionnement : 1 104 758.00 € + reprise excédent de fonctionnement 2022 : 733 694.05 €

Dépenses d'investissement : 2 012 343.31 €

Recettes d'investissement : 2 012 343.31 €

5. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

/

6. Niveau de l'épargne brut (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

Epargne brute au 31/12/2022 : 238 502.78 €

Epargne nette au 31/12/2022 : 206 320.34 €

Prévisions 2023 :

Epargne brute : 109 069.18 €

Epargne nette : 84 225.18 €

7. Niveau d'endettement de la collectivité

Encours de la dette par habitant au 1^{er} janvier 2023 = 211 299.30 / 1528 = **138.28 €** de dette par habitant

(615 € / habitant pour la moyenne nationale de la strate)

8. Capacité de désendettement

Au 1^{er} janvier 2023, elle est de 0.89. Cela signifie que la commune peut rembourser sa dette en moins d'une année si elle utilise son épargne brute.

9. Niveau des taux d'imposition

Pour 2023, le conseil municipal choisit de maintenir les taux d'imposition de 2022, qui ont été augmentés en 2022.

Un comparatif a été fait au niveau des communes de la CCDSV :

Données de l'année 2021				
COMMUNE	Population	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BATI	TAXE FONCIERE NON BATI
Saint-Bernard	1474	11,45%	26,50%	44,23%
Saint-Didier-de-Formans	2059	12,20%	26,47%	50,00%
Ste Euphémie	1703	12,80%	28,07%	49,50%
St Jean de Thurigneux	789	11,71%	29,00%	38,00%
Trévoux	7044	13,36%	32,72%	53,31%
Ambérieux-en-Dombes	1744	17,11%	34,11%	36,48%
Ars-sur-Formans	1455	14,94%	29,81%	36,00%
Beauregard	863	10,52%	30,17%	55,95%
Civrieux	1809	10,49%	26,14%	46,37%
Fareins	2254	14,04%	32,02%	49,43%
Frans	2482	12,24%	36,55%	49,69%
Massieux	2687	12,33%	29,38%	37,49%
Misérieux	2195	12,50%	26,97%	42,50%
Parcieux	1250	10,23%	31,23%	42,10%
Rancé	743	13,04%	27,11%	41,02%
Reyrieux	5061	14,62%	35,49%	53,02%
Savigneux	1375	11,50%	27,47%	30,20%
Toussieux	1134	13,40%	28,15%	41,26%
Villeneuve	1557	14,50%	28,47%	45,60%
Moyenne de la strate nationale (500 à 2000 hab)		12,69%	34,89%	43,76%
Moyenne du territoire CCDSV	39678	12,79%	29,78%	44,32%
		taux les plus bas		
		taux les plus hauts		

10. Principaux ratios

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : 639.49

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population (recettes hors fiscalité reversée) : 517.01

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : 1180.77

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) : 957.77

Ratio 5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice : 138.28

Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité : 31.92

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse : 0.19

11. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2023, la commune emploie 20 agents :

- 8 agents titulaires :
 - 1 attachée territoriale à TC
 - 2 adjoints administratifs à TC
 - 1 agent de maîtrise à TNC
 - 1 agent technique à TNC
 - 1 agent technique à TC
 - 1 gardes-champêtres à TC
 - 1 ATSEM à TNC

- 12 agents non-titulaires :
 - A Temps non complet :
 - 5 adjoints techniques en CDD (périscolaire)
 - 2 adjoints techniques en CDI
 - 2 agents d'entretien en CDD
 - 1 ATSEM en CDD

 - A temps complet :
 - 1 animatrice périscolaire en CDD
 - 1 agent technique en CDD

Les charges de personnel prévues en 2023 s'élèvent à 420 000.00 €. Ce qui représente une hausse de 4.3 % par rapport au budget 2022.

Les charges de personnel représentent 42 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.